

édit'O Les éditions oléronaises

Concours 2012 du « Polar de la mer »

Règlement

Art. 1 : Dans le cadre de ses activités de promotion de la littérature et des nouveaux auteurs, l'association «Edit'O Les éditions oléronaises» organise un concours intitulé « **Prix du polar de la mer** ».

Ce concours est ouvert du **7 octobre 2011 au 11 février 2012**.

Art. 2 : Ce concours est ouvert à tous les auteurs francophones résidants en France ou à l'étranger.

Art. 3 : Chaque auteur participant à ce concours s'engage à ce que le manuscrit soumis à l'appréciation du Jury, soit celui d'un **roman qui ne devra avoir fait l'objet d'aucune parution ou édition, ni avoir été primé lors d'autres concours**.

Art. 4 : Tout ou partie de l'intrigue décrite dans ce roman, de type « policier », devra obligatoirement se dérouler en bord de mer, sans quoi le jury se verra dans l'obligation de refuser le manuscrit.

Art. 5 : Les concurrents s'engagent à garantir l'originalité des œuvres qu'ils présentent à défaut de quoi, tout plagiat reconnu sera sanctionné.

Art. 6 : Les membres du jury ainsi que les membres composant le Conseil d'administration de l'association ne peuvent concourir à ce prix littéraire.

Art. 7 : Ne seront acceptés, pour concourir, que des manuscrits en langue française

Art. 8 : Tout manuscrit dont le sens général prône le racisme, la xénophobie ou la diffamation sera immédiatement rejeté.

Art. 9 : Les manuscrits proposés ne pourront pas dépasser **160 pages recto d'environ 1500 signes** (soit un maximum de 250 000). Les textes seront présentés sur format A4 (21 x 29, 7) police Times New Roman en corps 12, interlignage 1,5 de préférence.

Art. 10 : Chaque auteur pourra concourir sur **un ou plusieurs textes**, sous son nom patronymique ou son nom d'auteur.

Art. 11 : Les textes proposés, afin d'être confiés au Jury pour lecture et appréciation, ne devront comporter aucun nom, ni aucun signe de reconnaissance (chiffre, abréviation, signe, symbole ...).

Art. 12 : Les textes ainsi présentés, devront être envoyés : **premièrement**, en **1 exemplaire papier paginé**, **secondement**, sous forme électronique, en fichier attaché à un mail, envoyé à l'adresse courriel : editoleron@orange.fr.

Art. 13 : L'envoi de l'exemplaire sous forme papier sera accompagné du bulletin d'inscription (1) portant lui, le nom patronymique, l'éventuel nom d'auteur et l'adresse postale. Le courrier d'envoi devra aussi comporter, une enveloppe de renvoi, timbrée et portant les coordonnées de l'auteur, **seulement si celui-ci n'est pas en mesure de fournir une adresse courriel**, ceci afin de lui faire connaître les résultats du concours. Adresse d'envoi ; **EDIT'O les éditions oléronaises – «Concours Polar de la mer» - 29 rue Alsace Lorraine – 17480 LE CHATEAU D'OLERON - FRANCE**,

Art. 14 : La date limite d'envoi (cachet de la poste faisant foi) est fixée au **11 février 2012**.

Art. 15 : Les manuscrits non retenus par le jury dans sa sélection finale seront détruits à l'issue du concours

Art. 16 : La participation financière à ce concours est de **20 €** par manuscrit envoyé. Le versement envoyé avec le dossier d'inscription se fera sous forme de chèque bancaire ou postal, par mandat international libellé à l'ordre de «*édit'O Les éditions oléronaises* », ou par virement bancaire.

LE PALMARES

Art. 17 : Le palmarès de ce concours sera annoncé **le samedi 5 mai 2012** sur le site Internet d'EDIT'O : <http://editoleron.unblog.fr/> , puis par courriel ou courrier postal à l'ensemble des concurrents, au cours de la semaine suivante.

Art. 18 : Les décisions du jury sont sans appel. Le fait de concourir implique l'acceptation du présent règlement. Ce concours ne se voulant en aucune façon une épreuve de type scolaire ou universitaire, **il ne sera remis aucune évaluation ou appréciation aux concurrents par le jury.**

Art. 19 : La volonté de l'association « EDIT'O » étant de promouvoir la création littéraire par le biais de publications, elle consacre ses moyens à l'**édition** du roman considéré par le jury, comme le « **Prix EDIT'O 2012 du Polar de la mer** ».

Art. 20 : **Le roman primé fait l'objet d'une publication**, sous forme d'un livre au format 215x125 (dos carré collé).

Art. 21 : L'ouvrage sera édité en **300 exemplaires**, 200 exemplaires seront attribués au lauréat qui en disposera à sa libre convenance. Les 100 autres resteront à l'association qui en assurera la promotion et la vente dans les diverses manifestations auxquelles elle participe, auprès des libraires de son réseau de diffusion, par le biais de son site Internet.

Art. 20 : Le prix de vente de l'ouvrage sera défini d'un commun accord entre l'auteur et l'association avant son édition. Cette édition fera l'objet d'une convention entre l'auteur et les éditions oléronaises.

RESERVES (à lire attentivement)

Art. 21 : Ce prix ne pourra être décerné qu'à la condition expresse d'un nombre suffisant de participants à ce concours (un minimum de 50). Si pour raison d'une faible participation, jugée comme telle par le jury, ce concours devait être annulé, les sommes perçues correspondant aux frais d'inscription seront bien entendu immédiatement remboursées au lendemain de la date de clôture des inscriptions.

Art. 22 : Du moment où le présent règlement aura été respecté par les organisateurs, aucune réclamation ne sera acceptée.

(1) Le bulletin d'inscription type peut être recopié ou imprimé sur le site web de l'association : <http://editoleron.unblog.fr/> ou demandé par mail : editoleron@orange.fr , courrier ou téléphone : **05 46 75 76 50**.